

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le lundi 19 Août à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 9 Août 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mmes LUCIANI, MORACCHINI, GUIDICELLI, MOUSNY-PANTALACCI, RISTERUCCI, M.GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, M BERNARDI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M.COMBARET, Mme CURCIO, M.M TOMI, ZUCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CASASOPRANA	à	M. M.J. JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. P.A.LUCIANI
M. FERRARA	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

M. MARY, Mme PERES, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 Août 2013

Délibération N°2013 / 249

Extension de la rocade (tronçon rond-point d'Alata- Vitullo) : maîtrise foncière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130826-2013_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Compte tenu de l'importance du projet d'extension de la rocade (secteur rond-point d'Alata-Vittulo) pour le développement du territoire, la Ville d'Ajaccio a engagé, depuis plusieurs mois, des négociations foncières avec les propriétaires des terrains concernés.

Dans un premier temps, ces négociations ont porté sur le fuseau d'étude de la Collectivité Territoriale de Corse, porteur de projet, puis sur les tracés successifs qui ont été portés à la connaissance de la Ville.

Les nombreux échanges et rencontres ont permis, à ce jour, de donner lieu à la rédaction de protocoles d'accords individualisés qui ont été signés par lesdits propriétaires.

Ces derniers ont ainsi formalisé leur accord de principe pour la cession gratuite à la commune des emprises nécessaires au passage de la route sur leurs terrains.

Afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits protocoles.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer les protocoles d'accord avec les propriétaires et tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'extension de la rocade d'Ajaccio sur le secteur rond-point d'Alata-Vittulo,

VU les nombreux échanges et réunions avec les propriétaires des terrains concernés,

VU les protocoles d'accord signés par les propriétaires,

CONSIDERANT l'importance du projet d'extension de la rocade pour le développement du territoire,

CONSIDERANT l'avis favorable des commissions municipales du 13 août 2013,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2013

02A-212000046-20130826-2013_249-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

AUTORISE Monsieur le Maire
Par 31 voix pour
Et 2 abstentions (M. Sbraggia et M. Ferrara)

- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation du projet d'extension de la rocade (secteur rond-point d'Alata-Vittulo),
- à signer les protocoles d'accord avec les propriétaires et tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

r/ **LE MAIRE**



Dr Simon RENUCCI

Le Directeur Général
des Services
Danièle BERNARDINI

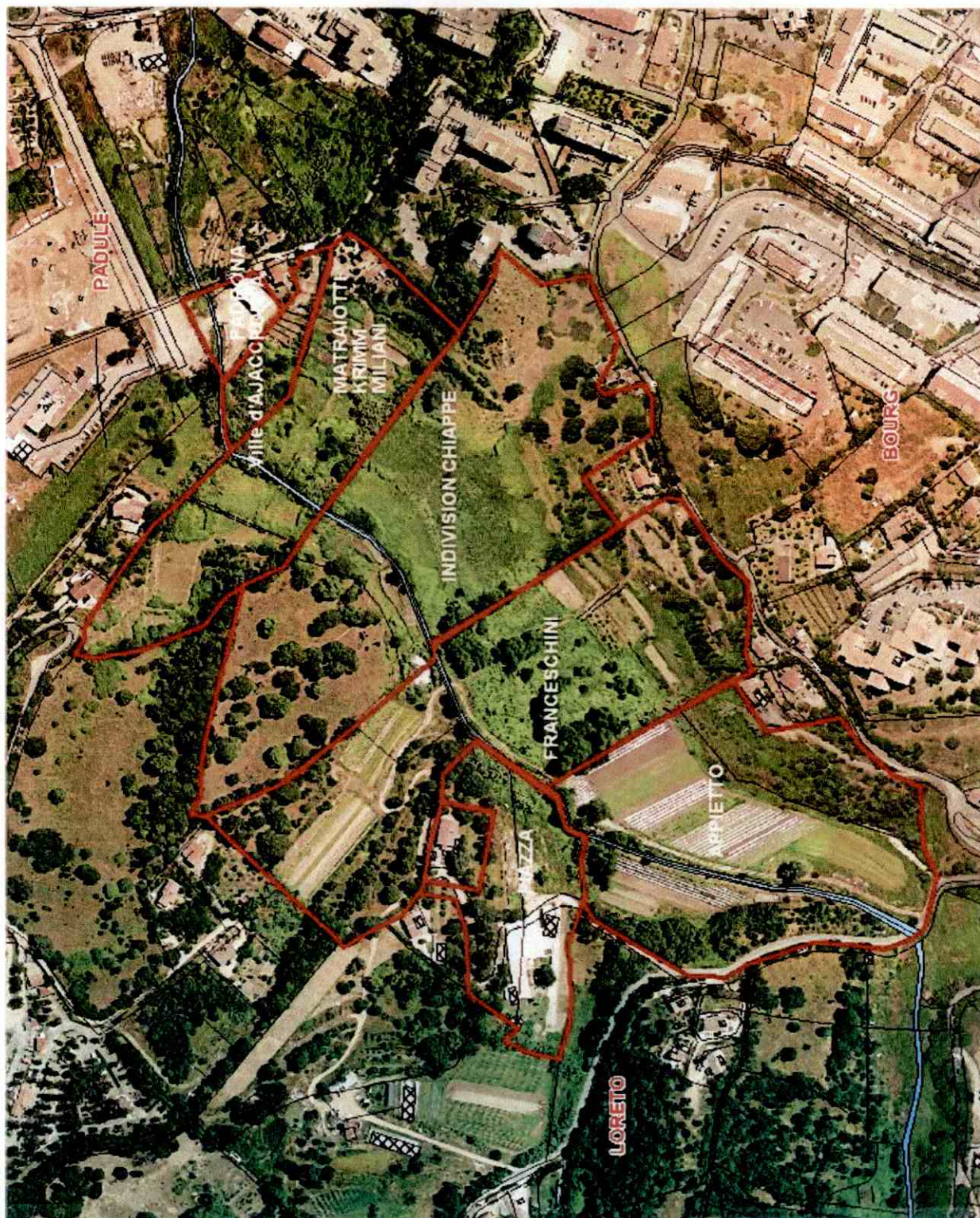
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130826-2013_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2013

Plan de situation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130826-2013_249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2013